

# Bulletin bleu express

## Grandes entreprises

### Nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le 22 août 2024, la Régie de l'énergie (la Régie) a autorisé l'application provisoire des nouveaux tarifs qui s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Les motifs présentés dans le [Bulletin bleu express de mai](#) dernier pour expliquer les variations tarifaires demeurent valides.

### Tarif du gaz naturel

**La hausse moyenne globale des services de transport, d'équilibrage, distribution et du frais de socialisation est de + 7,65%.**



L'impact tarifaire se résume, ainsi, par service :

| Service                    | Impact tarifaire |
|----------------------------|------------------|
| Transport                  | ▼ 8,1 %          |
| Équilibrage                | ▲ 12,1 %         |
| Distribution               | ▲ 9,4 %          |
| Frais de socialisation GNR | Nouveau          |

La variation moyenne sur la facture totale, laquelle inclut également le service de fourniture et le service SPEDE, est la suivante\* :

| Tarif                | Facture totale 2023-2024 | Facture totale 2024-2025 | Variation moyenne |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Total D <sub>1</sub> | 53,331 ¢/m <sup>3</sup>  | 56,184 ¢/m <sup>3</sup>  | + 5,3 %           |
| Total D <sub>3</sub> | 36,640 ¢/m <sup>3</sup>  | 37,559 ¢/m <sup>3</sup>  | + 2,5 %           |
| Total D <sub>4</sub> | 32,300 ¢/m <sup>3</sup>  | 32,716 ¢/m <sup>3</sup>  | + 1,3 %           |
| Total D <sub>5</sub> | 31,496 ¢/m <sup>3</sup>  | 31,834 ¢/m <sup>3</sup>  | + 1,1 %           |

\* L'impact sur la facture totale tient compte d'un prix de fourniture de gaz naturel fixe de 15,923 ¢/m<sup>3</sup>, un prix du SPEDE de 9,048 ¢/m<sup>3</sup> et du tarif de socialisation GNR de 0,133 ¢/m<sup>3</sup>.

Les variations des services de transport (T), d'équilibrage (É), et de distribution (D) excluant le frais de socialisation pour chacun des paliers de tarif sont présentées dans le lien ci-dessous.

[Voir les variations détaillées \(PDF\)](#)

### Tarif du gaz naturel renouvelable (GNR)\*

Le tarif de fourniture GNR passera de 19,12 \$/GJ (72,457 ¢/m<sup>3</sup>) à 22,65 \$/GJ (85,818 ¢/m<sup>3</sup>).



Le tarif de fourniture GNR représente le coût d'acquisition moyen des achats planifiés pour les 12 mois de l'année à venir. La hausse du coût moyen des achats s'explique par le prix plus élevé des nouveaux achats de GNR, dans un contexte où Énergir doit continuer d'augmenter ses achats de GNR afin d'atteindre les cibles réglementaires.

Le frais de socialisation de GNR à 0,133 ¢/m<sup>3</sup> est désormais appliqué dans les tarifs d'Énergir pour l'année 2024-2025. Les clients dont la consommation de GNR est supérieure à l'objectif du règlement gouvernemental ne sont pas assujettis aux frais de socialisation GNR.

### Autres changements aux Conditions de service et Tarif (CST)

#### Interruptions :



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, Énergir n'a plus l'obligation d'interrompre les clients au tarif interruptible au moins une journée par hiver.

#### Obligation minimale annuelle (OMA) au service de transport :

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, l'OMA du service de transport sera abolie et remplacée par une OMA visant les grands clients, soit ceux dont la consommation journalière maximale (P) est supérieure à 300 000 m<sup>3</sup>.

Le montant de l'OMA est déterminé selon la formule suivante :

$$\text{OMA} (\$) = \text{Prix T} \times \text{Volume annuel de pointe} \times 75\%$$

Les nouveaux taux apparaîtront sur la facture d'octobre 2024 envoyée en novembre 2024. Veuillez contacter votre conseiller GE si vous souhaitez connaître dès maintenant votre nouveau taux de distribution personnalisé.

\*Notez que le Gaz naturel renouvelable (GNR) est indiqué sous le terme Gaz naturel de source renouvelable (GSR), dans nos Conditions de service et Tarif (CST).